T@mT@m/CFTC.DÉFENSE

Fédération CFTC Défense - Case 38 - 60, bd du général Martial Valin - CS 21623 - 75 509 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 09.88.67.79.72 ou 73 ou 841.167.79.72 ou 73
Web : www.cftcdefense.fr – **Intradef** : http://portail-syndicat-cftc.intradef.gouv.fr/
Directeur de la publication : Didier LENFANT – **Rédacteurs** : Fabrice LABROUSSE – Constantin SARAFIAN

N° 584 – 5 octobre 2020

Complément Indemnitaire Annuel CIA 2020 Ce qu'il faut savoir

Initialement prévu en septembre, le versement du **CIA 2020** se fera sur la paye d'octobre en raison de l'impact de la crise sanitaire. Pour rappel, le **CIA** est une prime annuelle non-reconductible qui vient s'ajouter à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) mensuelle des fonctionnaires pour former le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Pour cette année les montants de référence et maximums, et les taux de construction budgétaires sont les suivants :

CORPS	Montant de référence (en €uros)	Taux de construction budgétaire * (en €uros)	Montant maximum		
			Groupes	Adm. Centrale	Services Extérieurs
Attachés	1500	2000	G1	7110	6390
			G2	6300	5670
			G3	4860	4500
			G4	3890	3600
Secrétaires administratifs	900	1050	G1	2680	2380
			G2	2445	2185
			G3	2245	1995
Adjoints administratifs	620	700	G1	1350	1260
			G2	1320	1200
Ingénieurs d'études et de fabrications	1500	2000	G1	6390	
			G2	5670	
			G3	4500	
			G4	3600	
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	900	1050	G1	2680	
			G2	2445	
			G3	2245	
Agents techniques du ministère de la défense	620	700	G1	1260	
			G2	1200	

CORPS	Montant de référence (en €uros)	Taux de construction budgétaire * (en €uros)	Montant maximum		
			Groupes	Adm. Centrale	Services Extérieurs
Conseillers techniques de service social	1500	2000	G1	4860	4500
			G2	3890	3600
Assistants de service social	1250	1600	G1	3615	3440
			G2	3015	2700
Infirmiers de la défense	1250	1600	G1	1915	1705
			G2	1775	1570
Conservateurs du patrimoine	1850	2400	G1	8280	
			G2	7110	
			G3	6080	
Conservateur général	2400	3000	G1	7470	
			G2	6880	
Conservateur des bibliothèques	1500	2000	G1	6000	
			G2	5550	
			G3	5250	
Bibliothécaires	1250	1600	G1	5250	
			G2	4800	
Chargés d'Etudes Documentaires	1500	2000	G1	5670	
			G2	4800	
			G3	4200	
Bibliothécaire assistant spécialisé	900	1050	G1	2280	
			G2	2040	

**Pour mémoire, le taux de construction budgétaire permet de définir l'enveloppe globale attribuée à chaque employeur en fonction de son effectif dans chaque corps.*

La CFTC Défense rappelle que le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents évalués dans le CREP. A ce titre, **il ne peut être inférieur en principe au montant de référence** lorsque la totalité des objectifs du CREP ont été atteints. Le montant du CIA **peut être modulé entre le montant de référence et le montant plafond,** notamment dans le cas de dépassement d'objectifs et de service exceptionnel.
Le montant du CIA peut par ailleurs être **proratisé au temps de travail partiel**.
Une décision exceptionnelle de non-attribution de CIA doit être dûment justifiée et peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Souvent utilisés par les employeurs pour reconnaître la valeur individuelle des agents et perçus par une partie des bénéficiaires comme injustes et discriminatoires, les montants alloués à travers le CIA ne permettent pas de gratifier tout un chacun. La CFTC Défense demande que le CIA soit aussi utilisé comme outil vecteur de reconnaissance de la valeur collective des agents (ce qui est prévu dans les textes).

Syndicat CFTC Défense

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre délégué CFTC de proximité ou à nous envoyer un mél à cftcdefense@gmail.com